

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3416

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agenda 21 Vallée de la Chimie - Convention d'objectifs 2013 du centre de ressources sur les risques - Attribution de subventions à l'Institut des risques majeurs (IRMa) et à Alliade habitat - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benlkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palleja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3416**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Agenda 21 Vallée de la Chimie - Convention d'objectifs 2013 du centre de ressources sur les risques - Attribution de subventions à l'Institut des risques majeurs (IRMa) et à Alliade habitat - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 10 septembre 2012, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la création et l'animation d'un centre de ressources sur les risques. Son objectif est d'être un espace ressources sur les risques technologiques, permettant d'apporter un soutien à l'ensemble des acteurs concernés, habitants et professionnels, pour mettre en œuvre les futures prescriptions des plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

Ce projet s'inscrit au coeur de l'Agenda 21 Vallée de la Chimie, initié dès 2006 et piloté par la Communauté urbaine.

L'activité du centre de ressources sur les risques repose sur une série de partenariats et sur une maîtrise d'ouvrage partagée des actions. Un comité de pilotage spécifique, regroupant les différents partenaires du projet et présidé par la Communauté urbaine, a défini des orientations d'actions pour l'année 2013. Ces orientations sont formalisées dans une convention d'objectifs 2013. Cette convention permet de définir une programmation prévisionnelle, la maîtrise d'ouvrage des actions et un plan de financement prévisionnel. Pour 2013, le budget prévisionnel du Centre de ressources est de 254 379 €, répartis comme suit :

- 50 000 € correspondent à la valorisation des moyens humains mis à disposition par la Commune de Saint Fons (40 000 €) et par la Communauté urbaine (10 000 €),
- 204 379 € sont affectés aux actions et projets 2013.

Dépenses prévisionnelles	Maître d'ouvrage	Estimatifs financiers	Etat	Région	Autres	Communauté urbaine de Lyon
constitution et gestion d'un fonds documentaire	Communauté urbaine de Lyon	10 000				10 000
création d'un circuit thématique "risques"	Communauté urbaine de Lyon	40 000		10 000		30 000

événementiel grand public	Communauté urbaine de Lyon	2 500				2 500
plan et outils de communication	Communauté urbaine de Lyon	20 000		12 000		8 000
formation "accompagnement PPRT"	Dreal	5 000	5 000			-
supports d'information sur les PPRT*	Dreal	15 000	15 000			-
forum "Sécurité industrielle et villes durables"	Pierre Bénite	65 000		15 000	35 000	15 000
appartement témoin pédagogique	Alliade habitat	22 256			12 406	9 850
structuration d'un fonds documentaires	IRMa	2 500				2 500
veille technique et juridique	IRMa	6 600				6 600
démarche d'information préventive des populations	IRMa	11 230				11 230
élaboration d'un plan particulier de mise en sureté (PPMS)	IRMa	4 294				4 294
Total		204 380	20 000	37 000	47 406	99 974

La Communauté urbaine sera maître d'ouvrage des actions suivantes, via son Agenda 21 Vallée de la chimie :

- la réalisation d'un circuit d'interprétation du territoire. La construction du parcours s'appuiera sur une démarche participative avec l'ensemble des acteurs locaux. Des outils traditionnels (panneaux d'information, plaquette d'information, etc.) seront combinés à des outils numériques modernes (compléments accessibles sur Smartphone),
- la construction d'une stratégie de communication et d'un plan de communication,
- la création d'un fonds documentaire spécifique sur les risques.

La Région Rhône-Alpes, en tant que partenaire du projet de centre de ressources sur les risques, apportera une aide financière à la Communauté urbaine pour le programme d'actions prévisionnel 2013 sur l'action réalisation d'un circuit d'interprétation du territoire pour un montant de 10 000 € et sur l'action construction d'une stratégie et d'un plan de communication pour un montant de 12 000 €.

Par ailleurs, la Communauté urbaine apportera son soutien par l'attribution de subventions de fonctionnement à :

- l'Institut des risques majeurs (IRMa) sur une série de 4 actions de réduction de la vulnérabilité aux risques. L'IRMa est une association loi de 1901 dont les objectifs sont de promouvoir des actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs et d'aider les collectivités territoriales à mettre en place une politique de prévention des risques adaptée. Le montant est fixé à 24 624 € TTC,

- Alliade habitat sur un projet d'aménagement d'un appartement pédagogique sur les risques et sur l'énergie. Un logement type sera aménagé avec des outils pédagogiques et fera l'objet de visites guidées et d'ateliers. Le montant de la participation de la Communauté urbaine est de 9 850 € TTC.

La Communauté urbaine versera 50 % des montants délibérés à réception d'un appel de fonds des bénéficiaires, le solde étant versé à réception du bilan de l'opération étant versé à réception du bilan de l'opération accompagné d'un récapitulatif des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention d'objectifs 2013 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes, la Commune de Saint Fons, la Commune de Pierre Bénite, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes, le Secrétariat permanent d'information sur les risques de l'agglomération lyonnaise (SPIRAL) et l'Union des industries chimiques (UIC) Rhône-Alpes et l'Association pour le développement durable de la vallée de la chimie (ADDVC),

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 624 € au profit de l'Institut des risques majeurs (IRMa) dans le cadre de son programme d'actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs venant en appui de la politique de prévention des risques de la Communauté urbaine,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Institut des risques majeurs (IRMa) définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

d) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 850 € au profit d'Alliade habitat dans le cadre du projet d'aménagement d'un appartement pédagogique sur les risques et sur l'énergie,

e) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et Alliade habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 € au titre de sa participation aux actions réalisation d'un circuit d'interprétation du territoire pour un montant de 10 000 € et outils de communication pour un montant de 12 000 € dans le cadre du projet de centre de ressources sur les risques,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 830 - opération n° 0P26O2292, pour un montant de 34 479,20 €.

4° - La recette de fonctionnement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2013 - compte 7472 - fonction 830 - opération n° OP26O2292, pour un montant de 22 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.